



COMPACT

MALI-PTFs

*Deuxième réunion Annuelle inter-Agence des Equipe Pays du secteur Santé:
Amélioration de la Mise en œuvre 15 au 16 Juin 2009 à Bamako*

***« Accroître les efforts et les
ressources pour la Santé
en vue de l'atteinte des OMD »***

**Dr Salif SAMAKE Directeur Cellule de Planification et de Statistique Secteur
santé/MALI**

Plan

1. Contexte
2. Partenariat International pour la Santé – IHP+
3. Pourquoi le Compact?
4. Objectifs du Compact
5. Éléments sous-tendant le Compact
6. Processus et séquences d'élaboration du Compact
7. Modalités d'aide offertes au choix des PTF
8. Engagements des parties
9. Résolution des conflits
10. Effets attendus au Mali
11. Suivi évaluation
12. Prochaines étapes
13. Conclusion

1. Contexte

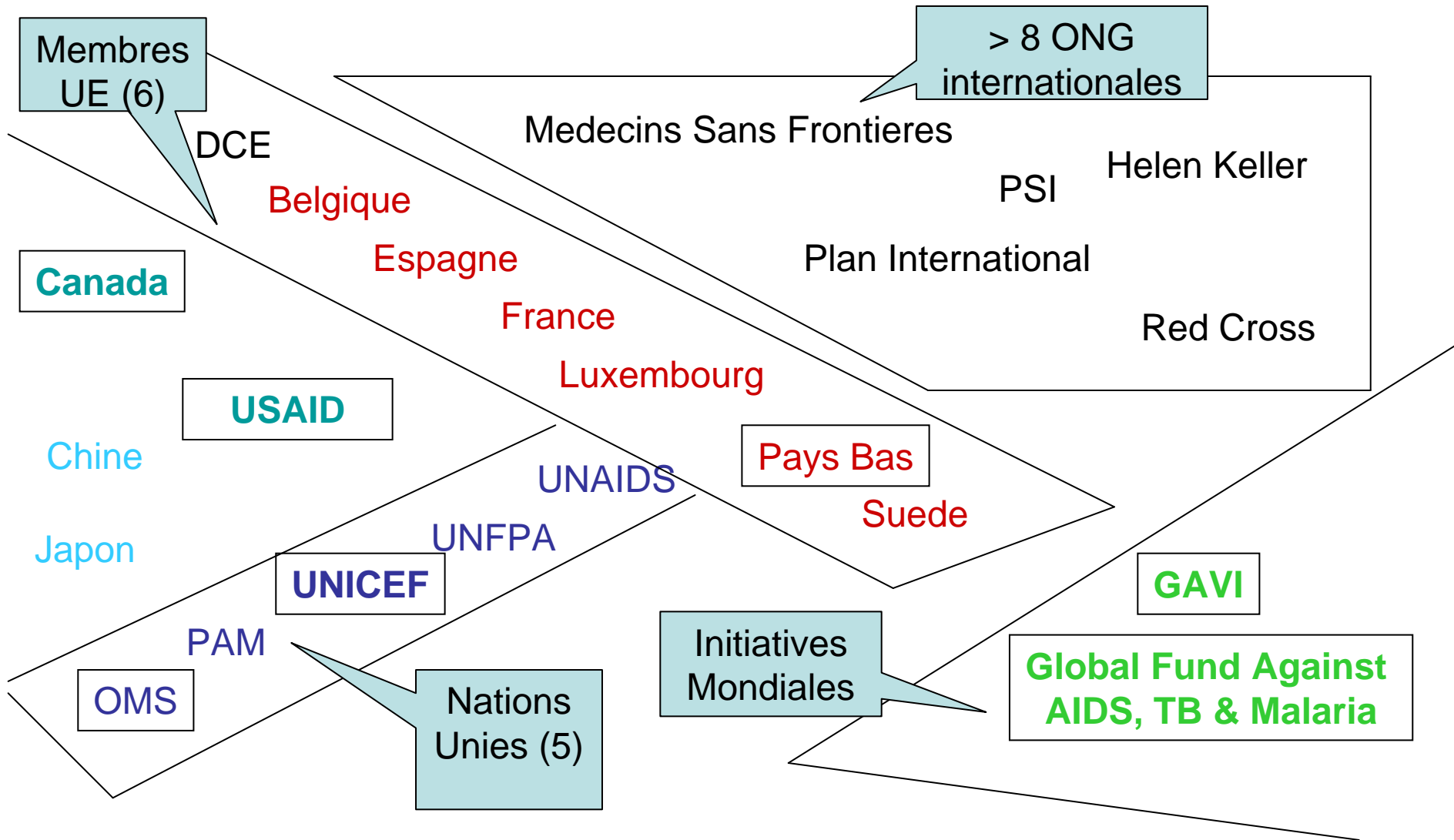
- Échéance des OMD → besoin de ressources >>
- Multiplication d'initiatives pour la Santé → besoin accru de coordonner les diverses activités et de les intégrer dans un même programme
- Nouvelles initiatives globales pour la coordination, l'harmonisation et l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris, IHP, HHA, ILM, etc.)
- Alignement du PRODESS II sur le CSCRP
- Nouvelles priorités & stratégies dans le secteur
 - Prolongation du PRODESS II → 2010-2011
 - Renforcement du cadre commun → Compact

2. Partenariat International pour la Santé – IHP+

- But = mise en œuvre de la Déclaration de Paris pour renforcer le système de santé et accroître les financements en vue de l'atteinte des OMD

Concerne surtout le financement des stratégies nationales, mais nouveautés: harmonisation, alignement, prévisibilité des appuis, engagement en vue d'atteindre les OMD

3. Pourquoi le Compact?



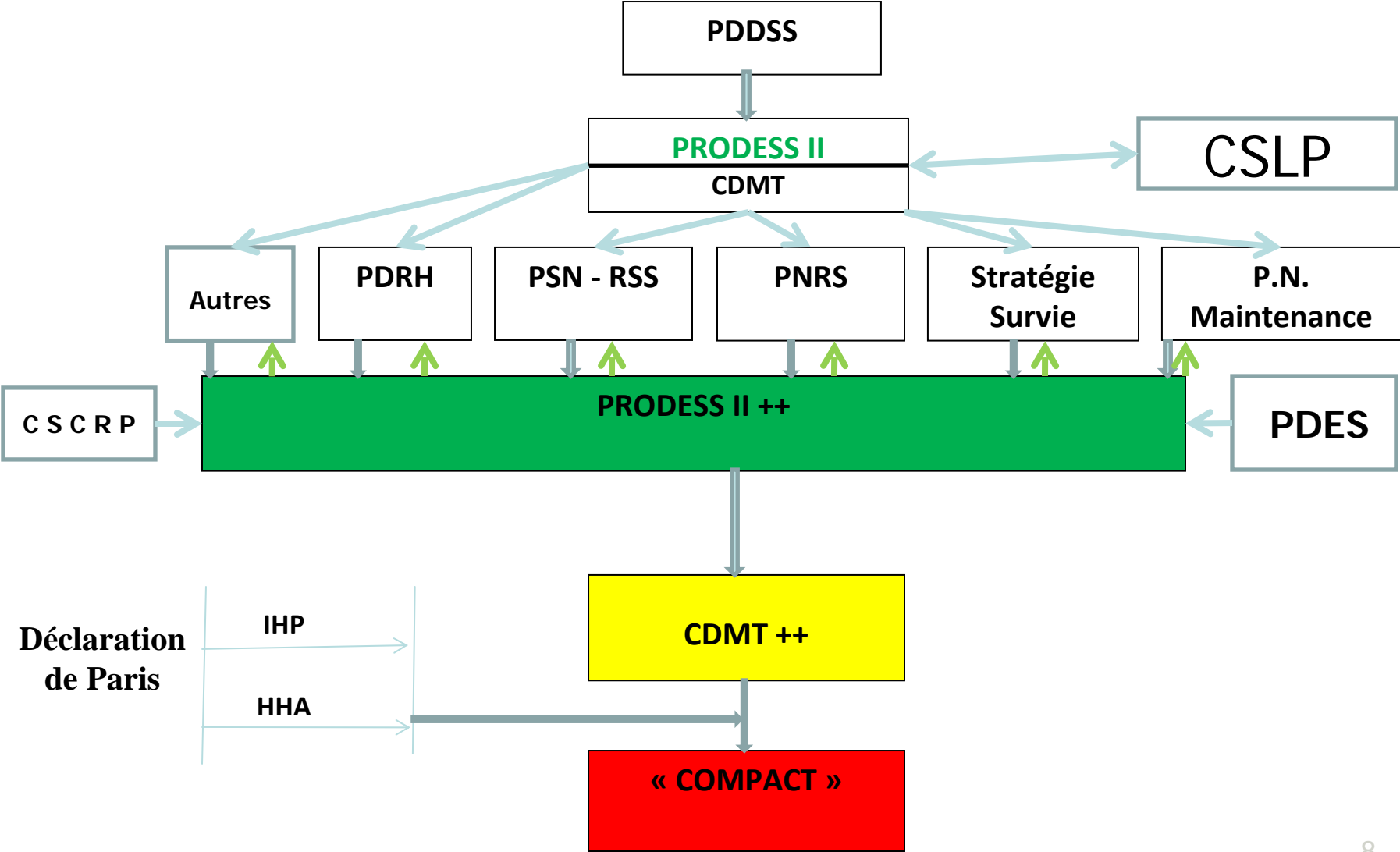
4. Objectifs du Compact

- ➔ Mise en évidence de la parfaite cohérence et complémentarité du plan sectoriel avec les autres documents (OMD, CSCRP, CDMT, plan OMD)
- ➔ Définition d'un cadre unique et harmonisé d'augmentation et d'amélioration de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé en vue d'atteindre plus rapidement les OMD
- ➔ Harmonisation et alignement des bailleurs sur les procédures nationales (leadership du gouvernement) pour l'atteinte des résultats mesurables à partir du scénario de financement

5. Éléments sous-tendant le Compact

- Le **cadre programmatique de développement du secteur** et ses différents éléments
- Les **principes généraux et modalités de gestion de l'aide**, veillant à améliorer l'efficacité de l'aide
- Les **engagements du Gouvernement** dans le cadre de la mise en œuvre du plan national
- Les **engagements des PTF** quant au niveau et à la composition de l'aide au secteur, ainsi que les **modalités de gestion de l'aide**
- Les **modalités de suivi** des engagements et de **résolution des conflits**

6. PROCESSUS ET SEQUENCES D'ELABORATION DU COMPACT



7. Modalités d'aide offertes aux partenaires signataires du Compact

- En + de l'ABG, qui fait partie des engagements du Mali dans le cadre du Compact, les 3 autres modalités d'aide privilégiées assurant l'additionalité des ressources au secteur de la santé sont :
- l'appui budgétaire sectoriel (ABS) ;
- les procédures PRODESS (comptes A-B-C) ;
- les procédures « HACT », c'est-à-dire le système harmonisé de transfert des fonds qui sera utilisé par les agences du système des nations unies (OMS, UNICEF, UNFPA, UNDP et PAM)

8. Engagements du Gouvernement et des PTF signataires du Compact

Les engagements du Gouvernement du Mali:

- Assurer que les plans stratégiques et l'entièreté du PRODESS contiennent des objectifs-cibles clairs et alignés sur les OMD, que le PRODESS soit parfaitement cohérent avec le CSCR, qu'ils soient issus d'un processus consultatif impliquant les PTF et la société civile, et qu'il existe un cadre de suivi-évaluation parfaitement clair pour faire le lien avec le Plan Décennal pour la Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) 2006-2015 ;
- Consulter régulièrement les parties prenantes pour la révision des plans et stratégies sectorielles à travers les organes principaux de gestion du PRODESS, ainsi qu'à travers la revue annuelle du CSCR

8. Engagements du Gouvernement et des PTF signataires du Compact (suite)

Les engagements du Gouvernement du Mali:

- Assurer la transparence du processus budgétaire en consultant chaque année les parties prenantes quant aux allocations budgétaires ;
- Mettre en œuvre le budget de manière cohérente avec les allocations convenues dans le CDMT Santé, en consultant les PTF sur les changements majeurs intervenant en cours d'année budgétaire;
- Assurer une augmentation de la proportion du Budget d'état alloué au secteur Santé conformément aux engagements d'Abuja ;
- Continuer à améliorer la qualité de la gestion des dépenses publiques tant au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé, en mettant en œuvre les réformes prévues et en appliquant les textes sur la décentralisation, et en faisant la revue annuelle des progrès avec les partenaires ;

8. Engagements du Gouvernement et des PTF signataires du Compact(suite)

Les engagements du Gouvernement du Mali:

- Vérifier les améliorations de la gestion des finances publiques en collectant des informations et en menant des analyses indépendantes, et en soutenant des revues des dépenses publiques régulières ;
- Améliorer la redevabilité du gouvernement envers les citoyens en promouvant l'accès public aux informations sur les plans, budgets, dépenses et résultats de l'Etat à tous ses niveaux ;
- Mettre à disposition des capacités adéquates pour la gestion et la coordination de l'aide. A cette fin, une évaluation des besoins en termes de capacités pour faciliter la gestion de l'aide sera mise en œuvre, et un plan d'activités prioritaires de développement des capacités (aux niveaux central et périphérique) sera conçu et mis en œuvre ;
- Renforcer le cadre unique d'évaluation des résultats du programme santé ;

8. Engagements du Gouvernement et des PTF signataires du Compact(suite)

Les engagements du Gouvernement du Mali:

- Assurer la mise à disposition à temps des résultats des indicateurs du cadre commun et faire des progrès en intégrant les contributions du secteur privé / société civile aux résultats ;
- Renforcer la contractualisation basée sur la performance ;
- Poursuivre les actions entreprises dans le cadre du Programme d'Action Gouvernementale de l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des finances publiques (PAGAM/GFP) ;
- Améliorer la gestion du Système National d'Information Sanitaire (SNIS) ;
- Respecter les échéances du processus de planification ;
- Soutenir politiquement l'augmentation des allocations aux niveaux opérationnels de mise en œuvre et aux zones dites de pauvretés (cf. CDMT-Santé) ;
- Mettre en œuvre les réformes relatives à la passation des marchés publics.

8. Engagements du Gouvernement et des PTF signataires du Compact (suite)

Les engagements du Gouvernement du Mali:

- Renforcer le partenariat avec la société civile dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PRODESS en vue d'assurer une appropriation des politiques de santé par les populations;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PRODESS.

8. Engagements du Gouvernement et des PTF signataires du Compact (suite)

Les engagements des PTF:

- Annoncer leurs engagements financiers au PRODESS, ou leur appui au secteur santé, au moins pour les 3 prochaines années, si leur cycle de programmation le permet;
- Notifier leurs engagements financiers à temps pour inscription dans la Loi des Finances, tenant compte du calendrier harmonisé;
- Contribuer à la réduction du gap de financement du CDMT en vue de l'atteinte de tous les objectifs du PRODESS II prolongé (i.e. scenario maximum) ;
- Respecter les modalités de gestion de l'aide des accords et/ou ententes techniques et financiers;

8. Engagements du Gouvernement et des PTF signataires du Compact (suite)

Les engagements des PTF:

- S'aligner sur le processus de planification et de budgétisation du PRODESS II prolongé, Cf. modalités décrites dans paragraphe 6.2;
- S'aligner sur les procédures communes de suivi et d'évaluation du PRODESS II prolongé;
- Promouvoir les missions conjointes;
- S'assurer que les financements accordés à la société civile dans le domaine de la santé sont conformes avec les objectifs du PRODESS II prolongé.

9. Résolution des conflits

Les organes du PRODESS seront les principaux organes de suivi de la mise en œuvre du Compact. Ils effectueront des revues semestrielles :

- du respect des engagements du gouvernement quant à la mise en œuvre du PRODESS et de son budget;
- du respect des engagements mutuels du gouvernement et des PTF en matière de gestion de l'aide;
- des déboursements d'aide des PTF signataires du Compact

Dans le cas de non respect des engagements mutuels, les conflits seront portés à la connaissance de la Commission Mixte Mali-Partenaires et des sièges des organisations impliquées, afin de trouver une solution consensuelle.

10. Effets attendus au Mali

- Leadership du MS renforcé
- Dialogue politique conforté
- Système de santé renforcé
- Prévisibilité accrue, permettant d'optimiser l'utilisation des ressources
- Redevabilité mutuelle renforcée
- Complémentarités accrue entre les acteurs
- Analyses des problèmes et recherche de solutions plus globales cadre commun
- Accélération de l'atteinte des résultats

11. Suivi et évaluation

Le Suivi sera fait à travers d'indicateurs de suivi tant pour le Gouvernement que pour les PTF signataires.

Un organisme indépendant au niveau international en assurera l'évaluation (Responsive For Action).

12. Prochaines étapes

- Diffusion et dissémination du COMPACT au différents niveaux du système de santé
- Poursuite du plaidoyer pour la mise en œuvre du COMPACT
- Mobilisation des ressources
- Mise en œuvre des documents connexes du COMPACT

13. Conclusion

Le Compact, potentiel réunissant tous les efforts autour d'objectifs communs, permettra d'améliorer l'efficacité de l'aide et la performance du secteur pour renforcer le système de santé et atteindre les OMD.

Il offre en effet une plateforme commune pour l'atteinte des résultats décidés par le pays et les partenaires.

***Merci pour votre aimable
attention***